



www. Handisport.org
contact@handisport.org



COMMISSION TECHNIQUE FEDERALE **HALTEROPHILIE MUSCULATION HANDISPORT**

Compte rendu de la réunion du 21 avril 2007 à Paris

**HALTÉROPHILIE
MUSCULATION HANDISPORT**

42, rue Louis Lumière
75020 PARIS

Tel : +33 (0)6 61 52 71 60

halterophilie@handisport.org

Dominique DE IUDICIBUS
Directeur technique fédéral



Partenaire officiel

Les membres de la commission technique fédérale se sont réunis au siège de la FFH le 21 avril 2007 pour faire le point sur la saison passée et définir les nouvelles mesures à mettre en place.

Etaient présents :

- DE IUDICIBUS Dominique
- KHATTAR Pascale
- KNEPFLER Béatrice
- MARY Pascal
- MONROCHE André
- PELAN Laurence
- WEPIERRE Anne-Sophie

Etaient absents :

- DURAND Philippe (excusé)
- ROTH David (excusé)



Partenaire Officiel
de la Fédération
et des Équipes
de France

Les paragraphes suivants ont été présentés, discutés et adoptés par les personnes présentes :

Fédération reconnue
d'Utilité Publique
(J.O. du 25/06/83)

Délégation du
Ministre de la Jeunesse
et des Sports

I – BILAN DE LA SAISON SPORTIVE

- ↳ Le bilan de la saison passée est plutôt positif.
- ↳ Le championnat de France d'hiver (ancienne appellation « Critérium d'hiver ») s'est déroulé à Besançon le 10 mars 2007. Lors de ce championnat, il a été constaté une réelle baisse d'inscription pour le mouvement Handisport (4 athlètes sur 47).
- ↳ Durant le championnat du monde en Corée du Sud, Souhad GHAZOUANI a remporté une médaille d'argent en réalisant la performance de 115 kg.
- ↳ Pour sa nouvelle édition, la coupe de France (Lamalou les Bains) a rencontré un réel succès avec la participation d'une quarantaine d'athlètes. Cette compétition a désormais l'envergure d'un championnat de France.
- ↳ Cette année aura lieu le championnat d'Europe du 8 au 16 juin 2007 à Kavala en Grèce. Les athlètes suivants ont été sélectionnés pour participer à ce championnat : Melle BURGUY Carine, M. CASTEL Charly, Melle Céline DURAND, M. Fernando DA SILVA, Melle Souhad GHAZOUANI et M. Jonathan LORCH.

II – BILAN FINANCIER

- ↳ De nouvelles lignes budgétaires sont créées. Ceci entraîne une gestion plus accrue et une autonomie a priori moins importante.
- ↳ En fin d'année, nous disposons de 6 000 Euros en caisse. Ceci constitue un fond de roulement permettant de prévoir les stages et compétitions internationales préparatoire aux jeux paralympiques.
- ↳ Renouvellement du partenariat AGPM soit 6000 Euros, à confirmer chaque année.

III – INTERVENTION DU DOCTEUR MONROCHE

- ↳ Le docteur fait un rappel sur :
 - la prévention anti-dopage. Il est nécessaire, pour tout athlète prenant des médicaments pouvant être considérés comme substances dopantes (ex : ventoline,...), qu'il soit enregistré au niveau de la CPLD. Un document est à remplir et à envoyer à la CPLD ainsi qu'une copie au médecin et au DTF. L'enregistrement auprès de la CPLD se fait uniquement sur demande de l'athlète. Merci d'en prendre note.
 - l'obligation de présenter un électrocardiogramme interprété pour participer à une compétition.
- ↳ Les formulaires de déclaration de prise de médicaments considérés comme dopant sont téléchargeables sur le site de l'Agence Mondiale Antidopage (AMA).

IV – CALENDRIER NATIONAL

- ↳ Plusieurs projets pour les années à venir sont proposés. Les clubs de Lamalou les Bains, Besançon et Soustons, vont être relancés pour l'organisation éventuelle d'une compétition en 2008 et 2009.

V – COUPE DE FRANCE ET CHAMPIONNAT DE FRANCE D'HIVER

a) Coupe de France :

- ↳ Quelques modifications sont apportées au règlement de cette coupe :

- Modification du coefficient :

	Coefficient	En cas de remplacement, les coeff. suivants sont appliqués :
2 IPC	x 1	
1 Femme IPC	x 1,25	Homme x 1
1 Espoir IPC	x 1,25	Sénior x 1
1 Mvt IPC ou Mvt Handi	x 1	Handi x 0,75

- Dans l'article « Qualifications » : Les minima ne sont plus demandés pour participer à la coupe de France donc le paragraphe qualification est modifié comme suit :

« Tous les athlètes **A PARTIR DE 14 ANS** peuvent participer ».

- Un nouvel article est créé :

« **INSCRIPTIONS** : Les clubs inscrivant des athlètes pour le mouvement Handisport, s'engage à fournir un banc handisport à l'organisateur ».

Nota : Néanmoins il appartient à l'organisateur de s'assurer qu'il disposera bien d'un voire 2 bancs handisport.

↳ Dans l'article règlement, la précision suivante est apportée : « **La performance individuelle de l'athlète sera prise en compte pour le SUPER CHALLENGE.**

Les performances réalisées lors de cette coupe de France seront prises en compte pour les sélections internationales. ».

b) Championnat de France d'hiver :

- ↳ Pour le championnat de France d'hiver, les minima sont également supprimés. La mention suivante est ajoutée dans l'article Récompenses « **Pour être titré champion(ne) de France d'hiver ou être médaillé, l'athlète devra réaliser les minima de sa catégorie** ».

VI – LES PENALITES

↳ L'article concernant les pénalités est modifié comme suit dans les trois règlements : « Si un participant réalise un résultat néant au cours de la compétition, son association sera pénalisée d'une amende de vingt euros (20 Euros),

Cependant si la pénalité est réglée le jour même de la compétition elle sera réduite à quinze euros (15 euros) ».

VII – CAHIER DES CHARGES

↳ Les modifications apportées au cahier des charges figurent en rouge dans le document joint.

VII – POINT SUR LA CONVENTION FFHMFAC

↳ Une convention avec la FFHMAC a été établie. Elle est en cours de débat avant validation du projet.

VIII – POINT SUR LES CTFR ET CORRESPONDANTS

↳ Monsieur Karl SCHNEIDER est démit de ses fonctions de CTFR par sa région (Région Rhône-Alpes).

IX – FORMATIONS INTERNES

↳ Sur directives de la FFH, la formation pour le brevet d'initiateur passe de 3 jours à 4 voire 6 jours afin de leur enseigner la base de la discipline et de mieux les former dans leur futur poste.

↳ Un degré Moniteur est mis en place

X - ARBITRAGE

↳ Le directeur technique fédéral rappelle qu'il faut recruter un maximum d'arbitres régionaux afin qu'ils puissent se présenter à l'examen d'arbitre national lors des championnats de France. Le DTF a également indiqué qu'il est impératif que les arbitres soient en tenue correcte (costume + cravate ou foulard) sur le plateau de compétition. Pour se faire, il a été envisagé la possibilité d'accorder aux arbitres nationaux, sur présentation de justificatifs, une participation de 100 Euros maximum tous les 4 ans, à condition d'avoir arbitré plusieurs plateaux lors d'au moins 10 compétitions nationales ou internationales. La décision d'accorder cette aide est soumise à l'appréciation du DTF sur proposition du responsable de la sous-commission d'arbitrage.

XIII - DIVERS

- ↳ Lors de l'assemblée générale du 5 mai 2007, la question sur l'intégration des sourds sera soumise au vote.
- ↳ Le règlement IPC, le cahier des charges, les records de France (à titre d'information), les règlements des compétitions (Coupe de France, championnat de France d'hiver et championnat de France open) sont désormais consultables et téléchargeables sur Internet. A l'avenir (après les prochaines paralympiades) le dossier complet d'inscription aux compétitions sera téléchargeable.
- ↳ Les jeux de Pékin se dérouleront du 6 au 17 septembre 2008. La commission nationale de sélection est prévue entre le 15 juin et le 2 juillet 2008. Un stage préparatoire est planifié au début du mois d'août 2008.
- ↳ Rappel : à la prochaine paralympiade, il serait souhaitable que les CTFR, correspondants et clubs nous communiquent une adresse e-mail. Ceci dans le but d'une amélioration dans le traitement des dossiers et un gain de temps pour chacun.

XIV – MISE EN APPLICATION

Les mesures édictées supra prennent effet dès la prochaine saison sportive (1^{er} Octobre 2007)

Rédigé à Paris, le 10 mai 2007

La secrétaire

PELAN Laurence

Le DTF

DE IUDICIBUS Dominique